

**WILLIAM D. IRVINE,
BETWEEN JUSTICE AND POLITICS :
THE LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 1898-1945,
STANFORD, STANFORD UNIVERSITY PRESS, 2007**

*Olivier Barsalou**

Avant d'être un phénomène juridique, les droits de l'homme sont d'abord et avant tout la traduction politique¹ d'un puissant phénomène social. William D. Irvine, professeur d'histoire à l'Université York, retrace dans son ouvrage, *Between Justice and Politics : The Ligue des droits de l'homme, 1898-1945*², l'histoire de la Ligue des droits de l'homme (Ligue), organisation précurseuse de la révolution des droits de l'homme en France au XX^e siècle.

En 1894, le capitaine de l'armée française, Alfred Dreyfuss, fut injustement condamné à la prison à perpétuité pour espionnage. L'affaire tomba dans l'oubli jusqu'à ce qu'Émile Zola publie en janvier 1898 son célèbre pamphlet *J'accuse*, dénonçant l'armée française pour avoir condamné un homme qu'elle savait innocent des crimes dont il était accusé. Le gouvernement français porta des charges criminelles contre l'écrivain. Rapidement, un groupe d'intellectuels parisiens se réunit à la maison du Sénateur Ludovic Tardieux afin de dénoncer l'injustice dont étaient victimes à la fois Zola et Dreyfuss et d'organiser une riposte. La Ligue des droits de l'homme fut ainsi créée au cours de l'hiver 1898. La mission de la Ligue était – et est toujours – de défendre les droits et libertés individuels ainsi que l'égalité des citoyens français devant la loi.

L'affaire Dreyfuss constitue l'événement fondateur de l'organisation et marqua le point de départ d'une croissance exponentielle qui ne s'essouffla qu'à compter du début des années trente. La Ligue a joué un rôle prééminent dans la politique française au cours de la première moitié du XX^e siècle. Malgré son poids politique, l'action et le discours de la Ligue demeuraient, selon Irvine, empreints de contradictions. L'organisation prônait une réforme et une expansion des droits et libertés civils en France. Cet engagement a-politique devait, toujours selon Irvine, être mis en relation avec l'engagement de la majorité de ses membres dans la « gauche » française, toutes allégeances confondues. La double identité de la Ligue – droit versus politique de gauche – l'amena, tout au long des cinquante premières années de son existence, à faire d'importants compromis, voire à renier certains de ses principes fondateurs : le caractère a-politique de son action et le pacifisme. Dans son livre, le professeur Irvine retrace comment l'organisation, marquée par cette tension entre,

* Candidat au doctorat en droit à la New York University School of Law.

¹ Sur les droits de l'homme comme arguments politiques, voir Jarna Petman, « Human Rights, Democracy and the Left » (2006) 2 Unbound : Harvard Journal of the Legal Left 63; Martti Koskeniemi, « Human Rights, Politics, and Love » (2002) 13 Finnish Y.B. Int'l L. 79.

² Pour une discussion exhaustive de l'ouvrage, voir Joel Blatt, dir., « Between Justice and Politics : The Ligue des droits de l'homme, 1898-1945 », en ligne : (2007) 8:11 H-Diplo Roundtable Reviews <<http://www.h-net.org/~diplo/roundtables/PDF/BetweenJusticeandPolitics-Ingram.pdf>>.

d'une part, l'engagement pour la cause du pacifisme et le combat contre l'injustice et, d'autre part, l'engagement politique, a péniblement et finalement échoué dans l'établissement d'un équilibre entre ses idéaux et la réalité de la politique française. En se définissant comme la conscience de la démocratie, la Ligue est devenue, malgré elle, la gardienne d'un système politique français gangréné.

L'ouvrage du professeur Irvine repose sur une recherche dans les archives de l'organisation – accessibles depuis peu – et du gouvernement français ainsi que sur des extraits tirés des différents journaux qui animaient la vie politique et sociale française à l'époque. Le livre se divise en huit chapitres qui retracent le lent glissement des préoccupations de la Ligue – du combat contre l'injustice vers l'action purement politique – jusqu'à l'effondrement du régime de Vichy en 1944. Comme le souligne Irvine, le glissement de l'action et du discours de la Ligue vers l'action politique se fit graduellement, par étape.

Au cours des premières années de son existence, la Ligue avait pour slogan : « Ici, on ne fait pas de politique ». L'organisation ne faisait pas de politique puisqu'elle se trouvait au-dessus de celle-ci. Combattre l'injustice et défendre les droits et libertés civils étaient des idéaux qui se trouvaient au-dessus de la simple politique électorale. Toutefois, les thèmes et les questions sur lesquels se concentrait l'attention des dirigeants de la Ligue étaient des questions âprement débattues en France : la place de l'Église dans la société française, la guerre et le pacifisme, les inégalités économiques ainsi que l'ordre social. Plusieurs membres souhaitaient aussi un débat sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789. Or, parler de la modernisation de la *Déclaration* impliquait aussi de proposer une certaine vision de la société française. Bref, les sujets qui intéressaient la Ligue et ses membres étaient éminemment politiques. Cette situation provoqua les premières divisions politiques internes quant à l'orientation à donner au discours et à l'action de la Ligue. Cette division s'accrut au cours des années suivantes.

L'action de la Ligue se voulait « gauchiste », mais les clivages politiques et idéologiques au sein de la gauche et de ses membres – allant des radicaux aux socialistes en passant par les communistes – faisaient de la Ligue une organisation aux ambitions politiques et sociales éclatées. Comme le souligne Irvine, même si la Ligue se réclamait d'un idéal de justice universelle et a-politique, il n'en demeure pas moins que sur le terrain, elle était intimement liée à la politique – petite ou grande – de la France. En effet, en période électorale, les différentes sections ne respectaient que très rarement les statuts de la Ligue, interdisant la participation de l'organisation aux élections alors que plusieurs de ses membres étaient députés à l'Assemblée nationale. Par exemple, en 1932, 222 députés sur près de six cents étaient membres en règle de la Ligue. L'organisation jouissait certes de la présence de ses membres dans les plus hautes sphères politiques françaises. Toutefois, les problèmes politiques et individuels de ces mêmes membres pouvaient rejaillir sur la Ligue et ternir son image. Cette situation provoquait d'importantes tensions au sein même de l'organisation.

La division entre les membres de la Ligue n'était pas uniquement politique, elle était aussi théorique. Le discours officiel de l'organisation ne se traduisait pas toujours en action et en réalisations sur le terrain. Ce fut le cas notamment pour la

reconnaissance du droit de vote des femmes. La France était une des rares puissances de l'entre-deux-guerres à ne pas avoir reconnu le droit de vote aux femmes. Officiellement, la Ligue avait fait du suffrage universel un de ses chevaux de bataille. Dans les faits, les propositions soumises en la matière lors des meetings ne soulevaient guère l'enthousiasme des membres qui étaient à près de 95 %³ des hommes. Plusieurs membres doutaient de la maturité politique des femmes. Certains défendaient l'idée de façon détournée en présentant la chose comme inévitable et à laquelle la société française devra s'adapter. D'autres allaient même jusqu'à affirmer que le droit de vote des femmes allait mettre le fragile régime républicain en danger. En somme, l'organisation avait du mal à aligner son discours officiel sur la réalité. Les préjugés demeuraient présents et minaient la cohérence interne du discours et des idéaux de la Ligue. Celle-ci semblait avoir fait de la défense de la République et de ses principes démocratiques l'autel sur lequel certains principes considérés comme subsidiaires à l'idéal de démocratie républicaine – tels que le droit de vote des femmes – pouvaient être sacrifiés. L'injustice avait plusieurs formes. Il fallait faire des choix et sacrifier certains principes au profit de certains idéaux plus grands. Des problèmes similaires survinrent dans le domaine de la liberté de presse – faut-il reconnaître ce droit aux fascistes? – et d'association – est-ce que les organisations religieuses jouissent de la liberté d'association? Politique de gauche, idéaux de justice et protection de la République se mélangeaient sans parvenir à un équilibre. Cela était sans compter sur la définition du terme « injustice » qui, à la lumière de l'ouvrage d'Irvine, faisait lui aussi l'objet de plusieurs débats.

Les activités quotidiennes de la Ligue consistaient à aider et à défendre le citoyen ordinaire contre les injustices. Au début des années trente, elle traitait jusqu'à vingt mille dossiers par année avec cinquante employés permanents. La structure organisationnelle était relativement décentralisée, ce qui allouait du même coup certains pouvoirs discrétionnaires aux chefs de sections dans le choix des dossiers à traiter. Il semble, selon Irvine, que le terme « injustice » ait eu de nombreuses acceptions allant de l'injustice au patronage. Pour certains, la Ligue devint une sorte de véhicule pour l'avancement professionnel et personnel. Elle fit cependant un travail remarquable dans de nombreux dossiers concernant la défense de personnalités politiques faisant face à des accusations mensongères ou dans des cas où la justice militaire niait les droits fondamentaux des militaires et les règles élémentaires de la justice criminelle.

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage ainsi que l'épilogue sont consacrés à une analyse méticuleuse de la « chute » de la Ligue⁴. En effet, l'arrivée au pouvoir de Mussolini en Italie et surtout, celle d'Hitler en Allemagne en janvier 1933 eurent tôt fait de créer de profondes divisions au sein des membres de la Ligue. La montée en puissance du fascisme et de l'anti-sémitisme confronta la Ligue à ses propres idéaux : défendre la paix et lutter contre l'injustice, mais à quel prix? Les dirigeants

³ Selon les estimations de William Irvine.

⁴ Norman Ingram, « Selbstmord or Euthanasia? Who Killed the Ligue des droits de l'homme? » (2008) 22 *French History* 337 (Ingram affirme que la Ligue des droits de l'homme était bel et bien morte avant l'invasion allemande de juin 1940).

de la Ligue adoptèrent des positions controversées sur les grands enjeux qui bouleversaient l'Europe : appuyer le réarmement de la France afin de contenir la montée du nazisme ou pratiquer une politique d'apaisement face à Hitler afin de préserver la paix; intervenir dans la guerre civile espagnole et risquer d'embraser la France ou détourner les yeux afin de maintenir le statu quo dans la société française; dénoncer les purges staliennes et les procès simulés de Moscou tenus en 1936, 1937 et 1938 ou fermer les yeux sur ces faits afin de ne pas affaiblir les alliances diplomatiques françaises face aux pays de l'Axe; etc. Aux yeux des dirigeants et de plusieurs membres de la Ligue, les enjeux sortaient du cadre français et étaient devenus européens. Mais là encore, la division régnait sur le choix des injustices à dénoncer, sur les orientations que la diplomatie française devait adopter et sur ce qu'était la gauche, ce qu'elle allait devenir et comment l'unifier pour contrer la montée du fascisme en France et en Europe. Encore une fois, réaliser l'unité de la Ligue sur ces questions se révéla impossible.

La Ligue cessa ses opérations lors de l'invasion de la France par l'armée allemande en juin 1940. Plusieurs de ses dirigeants furent sommairement exécutés, d'autres envoyés dans les camps de concentration. Certains membres rejoignirent la résistance. Toutefois, certains anciens leaders s'engagèrent dans la collaboration. Il y avait là un paradoxe : comment un dirigeant de la Ligue pouvait-il devenir un collaborateur? Il y avait une certaine logique dans ce geste dans la mesure où l'adoption de lois antisémites par le régime de Vichy n'était pas tant une violation des principes fondateurs de la Ligue – le pacifisme et le combat contre l'injustice – qu'une affirmation d'un principe encore plus important : l'opposition inconditionnelle à la guerre. Le maréchal Pétain était en quelque sorte le dernier contre la guerre en France. S'y rallier, malgré toutes les incongruités idéologiques que cela comportait, constituait une façon, paradoxale certes, de demeurer fidèle à l'idéal de pacifisme de la Ligue. Bref, comme pour le suffrage des femmes, il fallait faire certains sacrifices pour demeurer fidèle aux principes fondamentaux de la Ligue, quitte à mettre de côté la logique interne du discours.

Malgré l'intérêt évident et la qualité de l'ouvrage du professeur Irvine, quelques critiques peuvent être formulées. L'histoire proposée par l'auteur est l'histoire « interne » de la Ligue : il analyse les événements de la politique française de la perspective des dirigeants et membres de l'organisation. La Ligue fut évidemment impliquée dans de nombreux événements de la vie politique française. Toutefois, Irvine ne fournit pas au lecteur une perspective « externe » sur l'histoire de la Ligue. Il n'aborde pas la question de la perception qu'avaient la population française et le gouvernement français de la Ligue ni de l'influence réelle de celle-ci sur la politique nationale. Jouait-elle un rôle aussi important que semblaient le croire les dirigeants de la Ligue? Même si l'organisation s'est intéressée aux questions internationales, l'auteur ne s'attarde pas sur la place qu'occupait la Ligue dans les calculs diplomatiques français ni dans l'espace politique européen qui se constituait lentement dans la période de l'entre-deux-guerres. Irvine relate l'histoire des dilemmes qui ont opposé l'action et le discours de la Ligue, sans toutefois les mettre en lien avec les enjeux plus larges qui dépassaient amplement les frontières de la France et leur impact sur ceux-ci. Ce faisant, l'auteur nous fait perdre de vue le rôle

politique et social – central ou marginal? – qu’a joué la Ligue au cours de ces années tumultueuses de l’histoire de la France et de l’Europe, ces années qui ont aussi vu la naissance du mouvement des droits de l’homme. Par ailleurs, Irvine nous offre certes un panorama détaillé des dilemmes qui ont transcendé l’action et le discours de la Ligue, mais il omet de fournir au lecteur une définition générale – ou à tout le moins, une esquisse de celle-ci – de ce qu’étaient les droits de l’homme pour les dirigeants et les membres de la Ligue, et comment cette vision et cette définition ont évoluées au gré des événements qui ont animé ses activités. En l’absence d’une vision claire des droits de l’homme et de ce que défendait la Ligue, nous nous retrouvons sans véritable point d’ancrage pour comprendre l’évolution et la transformation des idées défendues par la Ligue.

Ces critiques n’enlèvent rien à la qualité générale de l’ouvrage et à la recherche effectuée par le professeur Irvine. Celui-ci nous offre une histoire détaillée et nuancée de la Ligue des droits de l’homme, un récit parallèle à l’histoire mouvementée de la France. Le récit d’Irvine demeure riche en exemples et en anecdotes et il offre une lecture minutieuse et détaillée du microcosme qu’était la Ligue. Irvine a su poser un regard lucide sur l’histoire de la Ligue, organisation empreinte d’un idéalisme rassembleur, qui a dû lutter contre ses démons pour survivre dans un monde en plein bouleversement.

En conclusion, l’ouvrage d’Irvine intéressera surtout les historiens et les politologues intéressés par l’histoire de la France du XX^e siècle et le rôle des organisations non gouvernementales dans les débats politiques français. Il retiendra l’attention des juristes et des internationalistes soucieux de mieux comprendre la genèse d’une organisation aux origines de la révolution des droits de l’homme qu’a connue le XX^e siècle et que continuera très certainement de connaître le XXI^e siècle.

